

Avis voté en plénière du 10 novembre 2015

Les filières lin et chanvre au cœur des matériaux biosourcés émergents

Déclaration du groupe de la coopération

Les produits issus des végétaux investissent nos lieux d'habitation. C'est un retour aux sources. Dans les temps anciens, les bâtisseurs se servaient de terre et de chaux, mêlées parfois à des résidus de plantes, pour ériger leurs maisons. Bâtiment, automobile, plasturgie... Depuis quelques années, de nouveaux débouchés émergent pour les fibres végétales. Autrefois essentiellement destinés à la fabrication de textiles (toiles, cordages, etc.), le lin et le chanvre ont contribué à la prospérité économique de la Bretagne, marquant l'histoire et le [patrimoine](#) culturel de la région. Elles sont aujourd'hui les plantes les plus emblématiques de l'éco-construction.

L'avis souligne combien la substitution des fibres végétales aux fibres synthétiques présente de nombreux avantages en termes d'impact environnemental : les atouts sont notamment liés au caractère renouvelable de la ressource, au gain énergétique, à la réduction du contenu en matières premières fossiles et au recyclage. Il convient de mieux appréhender ces bénéfices environnementaux et de mieux les faire connaître comme le souligne l'avis.

La production de fibres naturelles composites pour la **fabrication des biomatériaux** est à un moment charnière de son histoire. Les perspectives de développement des biomatériaux sont prometteuses aussi bien dans le bâtiment que dans les secteurs des transports, des sports et des loisirs (...), mais l'avis identifie aussi plusieurs freins à leur développement, tant organisationnels, socioéconomiques, réglementaires que techniques.

Parmi ceux-ci l'adéquation des quantités produites aux besoins de l'industrie, qui nécessite une stabilité de la production et des cours des matières premières constitue un enjeu majeur. L'avis le souligne bien et nous partageons la nécessité de s'engager dans des démarches filières ; il faut également avancer vers une véritable reconnaissance des qualités spécifiques des fibres naturelles, par les acteurs privés, mais aussi par les pouvoirs publics, dont dépend en grande partie l'évolution de la réglementation et des normes.

À l'invitation de Coop de France Déshydratation, la section de l'environnement a été reçue en Bretagne, zone géographique leader dans l'implantation de la filière du chanvre bâtiment. La délégation a été accueillie à l'Espace Tréma (Communauté de communes de Châteaugiron), réalisé en béton de chanvre, l'un des premiers établissements recevant du public réalisé en chanvre en France. La visite de la Coopédom a mis en valeur l'implication de cette coopérative dans la luzerne et le miscanthus (biodiversité, fixation d'azote, filtration des nitrates, indépendance protéique,

agriculture bio). Cette journée a été l'occasion de mettre en valeur les démarches innovantes des coopératives et leur rôle structurant pour bâtir des filières pérennes. Il s'agit de filières agricoles « vertueuses », tant sur le plan agronomique qu'économique qui permettent une valorisation de l'emploi local. Les exemples de coopératives agricoles engagées dans ces démarches sont nombreux : Cavac Biomatériaux, Chanvrière de l'Aube, Terre de Lin, etc.

Des mouvements de restructuration de la filière se sont en effet réalisés depuis une vingtaine d'années notamment par le regroupement en coopératives agricoles. Ces évolutions profitent au territoire car ces entreprises conservent un ancrage local. Elles s'inscrivent ainsi dans un mouvement de relocalisation des activités industrielles lié à une augmentation des coûts de production en Chine et à la recherche de plus de fiabilité et de qualité. Il faut par ailleurs noter que les entreprises se sont fédérées autour de projets de R&D ou de clusters. Ces programmes de recherche visant à développer les filières des plantes à fibre doivent être poursuivis, amplifiés et soutenus.

Pour finir, nous partageons pleinement la nécessité d'élaborer une vision stratégique de long terme co-construite par les acteurs de la filière et la proposition de création d'une plateforme de coordination nationale réunissant tous les acteurs impliqués dans la filière des fibres végétales non-alimentaires.

Le groupe de la coopération a apprécié la qualité de ce travail sur un secteur innovant et porteur d'avenir pour la production agricole et en phase avec les attentes sociétales.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.